



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1691

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gomez

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1691**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
objet :	<b>Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin - Exercice 2015</b>
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin, créée en 1996, a été chargée de l'étude et de la construction d'un ensemble immobilier à usage commercial dans le centre-ville de Vaulx en Velin.

L'article L 1 524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte ainsi que des sociétés publiques locales.

Le rapport de gestion est présenté au Conseil de la Métropole et a été approuvé par le conseil d'administration de la société.

La Métropole de Lyon est actionnaire de la SAIEM et est, à ce titre, représentée au conseil d'administration par messieurs Richard Brumm et Stéphane Gomez.

**I - Bilan financier 2015**

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2013 en K€	2014 en K€	2015 en K€	Tendance 2014/2015
capital social	1 596			
participation publique	64,26 %			
<i>dont Métropole de Lyon</i>	29,75 %			
total produits	190	184,60	181,40	- 1,7 %
<i>dont chiffre d'affaires</i>	167	168	165	- 1,9 %
total charges	166	165,50	162	- 2,1 %
résultat net	23	19,098	19,414	+ 1,6 %
capitaux propres	1 427	1 447	1 466	+ 1,3 %

L'exercice 2015 s'achève sur un résultat bénéficiaire de + 19 K€, en légère augmentation par rapport à 2014 du fait d'une diminution légèrement plus forte des charges par rapport aux produits.

Le chiffre d'affaires, qui s'élève à 165 K€ (168 K€ en 2014, soit - 1,9 %), se répartit entre les loyers facturés à l'exploitant (123 K€), les charges récupérables et la taxe foncière refacturées (42 K€).

À noter que le loyer annuel correspond à 1 % du chiffre d'affaires réalisé par Casino en année N-1 avec un minimum garantie de 123 K€ HT.

L'intégralité du bénéfice a été affectée en report à nouveau.

Aucun engagement de travaux n'a été réalisé sur cet exercice et l'ensemble des dépenses de maintenance ont été supportées par le locataire.

La SAIEM présente un fonds de roulement positif signifiant que ses ressources stables couvrent ses immobilisations. Le besoin en fonds de roulement étant légèrement positif et inférieur au fonds de roulement, il en découle une trésorerie positive (1 072 K€, + 11 % par rapport à 2014). Un placement à moyen terme a été souscrit en 2015 pour un montant de 1 000 K€.

## II - Faits marquants 2015

L'année 2015 s'est traduite par la poursuite de la gestion locative du bâtiment commercial dans le cadre du bail conclu et renouvelé en 2006 avec la société de distribution Casino France.

## III - Perspectives et développement de la structure sur 2016

Le bail commercial signé avec Casino en mai 2006 est arrivé à son terme en 2016. Il a été renouvelé cette année aux mêmes conditions pour une durée indéterminée avec faculté pour les parties d'y mettre un terme à tout moment en respectant un préavis de 6 mois. Cette position permettra d'assurer les conditions de transfert de Casino, conformément au projet urbain mené par la Ville de Vaulx en Velin et la Métropole (prévisions actuelles : fin 2018, début 2019) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

**Prend acte** du rapport établi sur l'activité de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin au titre de l'exercice 2015.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**